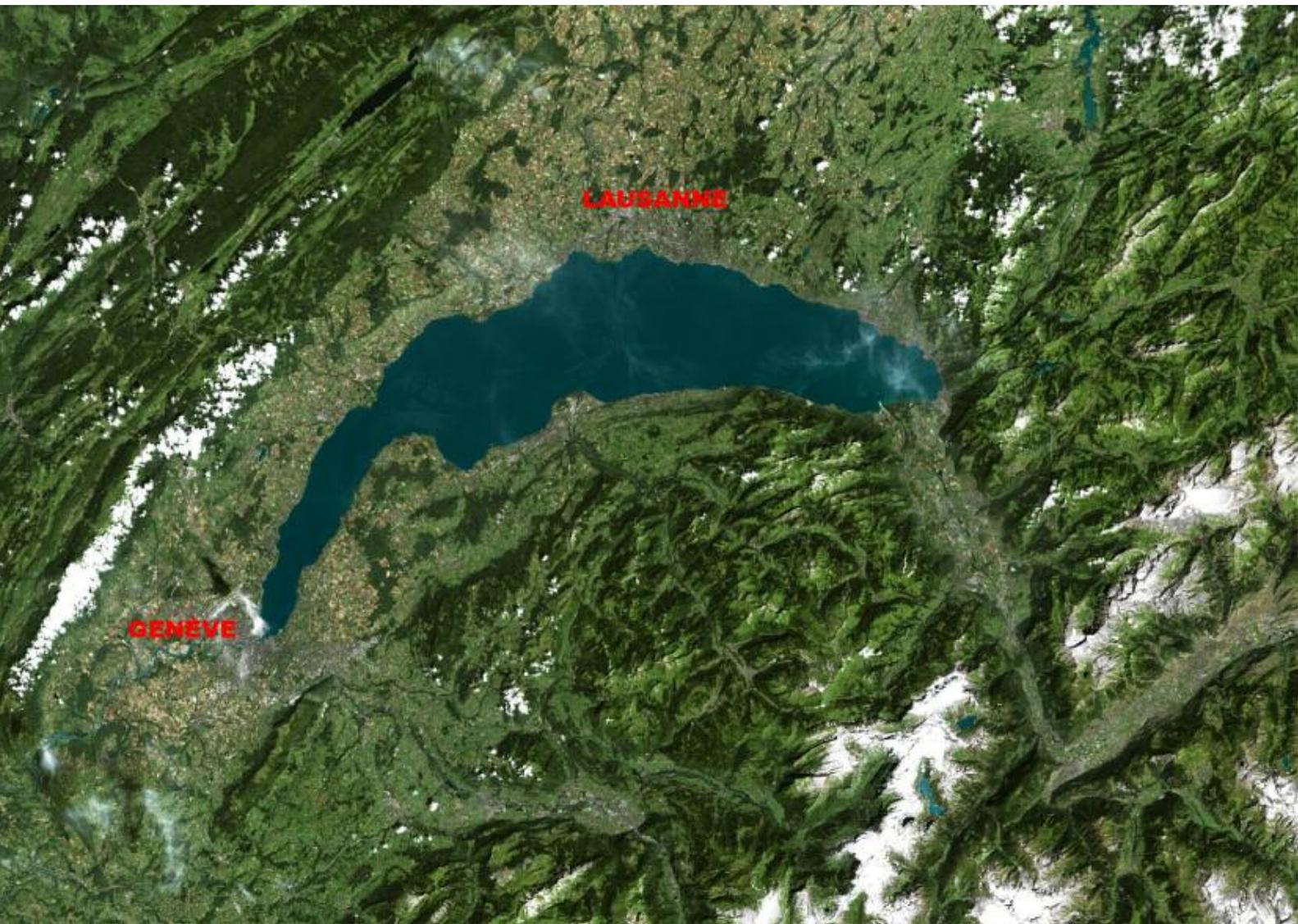




● ASSOCIATION DES PAYSAGISTES CONSEILS DE L'ETAT

LE PROJET DE PAYSAGE EN AMONT DE LA PLANIFICATION ?

Séminaire en Suisse romande
19, 20 & 21 mai 2011



INTRODUCTION

Notre association des paysagistes-conseils de l'État organise chaque année un séminaire ayant pour triple vocation :

- ✦ **d'aborder une thématique** ayant trait au paysage au moyen de visites de sites et de réalisation et avoir des échanges avec les acteurs de ces aménagements
- ✦ **de débattre en atelier** de questions en rapport avec nos missions afin d'être force de proposition vis-à-vis de nos différents interlocuteurs et services déconcentrés de l'État
- ✦ **de partager trois jours de convivialité** entre paysagistes-conseils de l'État.

Pour l'année 2011, la Suisse a été choisie comme destination.

La thématique générale retenue souhaitait rendre compte, par le biais de différents exemples de démarches en planification et en urbanisme, de la spécificité suisse-romande. En effet, en Suisse plus qu'en France, il semble que ces démarches mettent toutes en exergue la prise en considération du paysage.



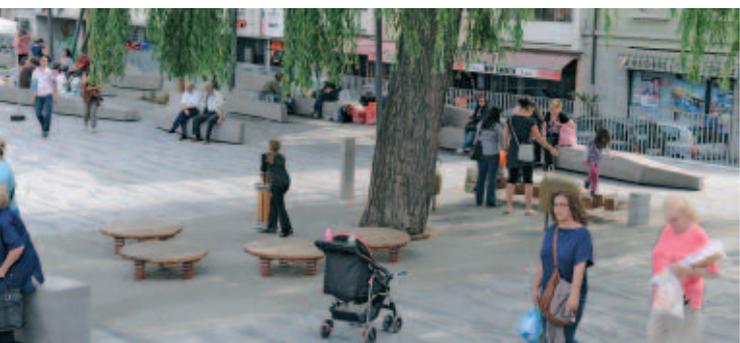
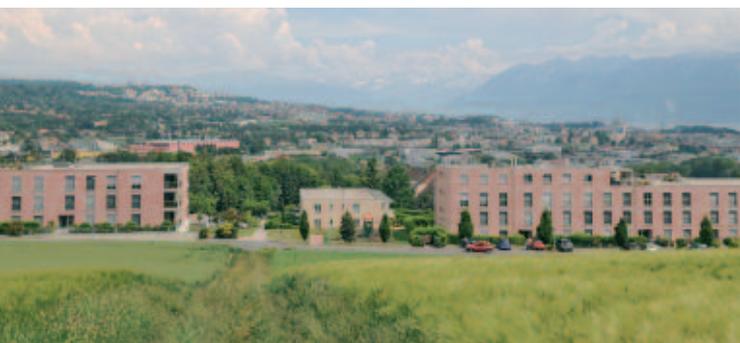
✦ **Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois** a permis d'appréhender comment un plan de paysage cherchait à étudier l'emboîtement des différentes échelles de projet pour mieux construire une gouvernance du territoire conciliant développement urbain et cadre de vie. Engagé en 2007, ce projet a pour horizon 2030 et va concerner un territoire de 2 500 km² avec une adhésion volontaire côté français et côté suisse (plus de 200 communes, 2 cantons suisses, la Région Rhône-Alpes, des syndicats mixtes, etc.). Cet exemple a, entre autres, permis de découvrir une démarche participative originale et novatrice : les périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA).



✦ **La plaine de l'Aire** a servi de support pour saisir comment les espaces naturels et agricoles étaient pris en compte dans les stratégies de développement urbain, à travers la notion "d'espaces publics ruraux" et l'affirmation de liaisons douces. Le projet de renaturation d'une rivière (l'Aire) a servi d'armature à ce projet nécessitant un long processus de concertation pour obtenir l'adhésion et la participation des différents acteurs de ce territoire et notamment des agriculteurs. Il s'agissait de réorganiser tout le

territoire de la plaine, grâce à la renaturation d'une rivière et de dépasser les seuls enjeux écologiques et hydrauliques pour chercher de nouveaux équilibres entre espaces urbanisés et espaces naturels. Et le tout sans aucune expropriation ni DUP car ces procédures n'existent pas en Suisse...

✦ **Le schéma directeur de l'Ouest lausannois** a amplifié cette question de considérer le paysage et l'environnement comme base de développement d'un projet urbain intercommunal. Ses principes sont l'urbanisation dense, la mixité des fonctions, la prise en compte du paysage à toutes les échelles, les modes de transports doux et collectifs.



✦ **La place du marché de Renens** a servi d'exemple pour saisir comment il a été possible d'engager un aménagement concerté et partagé avec la population et les acteurs économiques privés pour réaliser l'espace public majeur de la ville.

✦ **Les vignobles de Lavaux** (outre leur saveur ...) ont permis d'aborder l'articulation parfois délicate



entre une mono-production agricole hyper-spécialisée et la préservation d'un cadre paysager historique inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.

Les trois ateliers concernaient les questions suivantes et ont suscité de nombreux échanges et débats :

✦ **quelles articulations possibles** entre des enjeux de paysage, des enjeux d'écologie et des enjeux d'usages ?

✦ **échelle locale et échelle globale** : comment coordonner les questions liées à la gouvernance et à la subsidiarité des territoires ?

✦ **suite au Grenelle II de l'Environnement** : le projet urbain pourra-t-il enfin se développer à partir d'une démarche où le site serait fondateur ?

Au nom de l'APCE, je remercie particulièrement Alice Brauns, Laure Planchais et Marion Talagrand, chevilles ouvrières essentielles pour l'organisation de ce séminaire, ainsi que les membres du comité directeur qui ont su se mobiliser.

Merci aussi à tous nos intervenants et rapporteurs d'atelier qui ont su nous faire partager avec passion et enthousiasme leurs projets et débats : Nicole Surchat-Vial, Marcellin Barthassat, Sébastien Beuchat, Alexandre Wizard, Georges Descombes, Julien Descombes, Pierre Feddersen, Ariane Widmer, Benoît Biéler, Adrien Mulon, Martin Hofstetter, Laurent Salin, Jean-Marc Vallotton, Vincent Tricaud, Christophe Veyrat-Parisien, Valérie Tairaz, Jean-Marc L'Anton, Jérôme Jeannequin et Laurent Daune.

Merci enfin à tous nos prestataires extérieurs qui ont aidé au succès de ce séminaire : Claire Genty, Florence Morisot, Sandra Morant et Monique Chauvin.

Marc Claramunt, président de l'association des paysagistes-conseils de l'État



LE CHOIX DE LA SUISSE

Ce pays au cœur géographique de l'Europe et en dehors de l'UE a un petit territoire, comparé à la France et ressent encore plus fortement la nécessité de maîtriser son urbanisation et la qualité de ses paysages.

Néanmoins, les mêmes questions se posent et notamment la place de l'agriculture située en périphérie des villes en Suisse et soumise à forte pression. Alors que l'étalement urbain convoite les parcelles agricoles, la campagne est devenue le nouveau lieu de promenade des urbains.

Entre espace de production, patrimoine, paysage rural, zone de loisirs, espace naturel et réserve foncière, les espaces agricoles accumulent des rôles contradictoires.

Existe-t-il une autre manière, une autre démarche en Suisse pour construire la périphérie des villes en sortant de l'opposition entre l'espace urbain et

l'espace rural ? Quels sont leurs démarches et outils de planification ? Sont-ils plus efficaces (que ceux qu'on connaît en France) pour mettre en place une démarche qui articule mieux les différents enjeux et échelles du territoire et du paysage ? Existe-t-il des outils capables de faire émerger de nouvelles formes urbaines et agricoles où l'espace agricole n'est pas seulement perçu comme un espace disponible, mais comme un réel outil de production vital à notre société urbaine ? Quelle est la place du projet de paysage dans la planification urbaine dans les territoires visités ?

C'est sur ces questions de paysages contemporains que l'expérience suisse nous semble intéressante.

Ces interrogations ont été débattues à travers l'exemple des travaux de l'agglomération franco-valdo-genevoise réunissant acteurs des deux côtés de la frontière ou encore du schéma d'aménagement de l'ouest Lausannois primé en 2011 par le Prix Wakker.



SOMMAIRE

- 07 ⊕ PROJET D'AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GENVOISE
LE PLAN PAYSAGE, "SOCLE VERT" DU DÉVELOPPEMENT URBAIN
- 13 ⊕ SCHÉMA DIRECTEUR DE L'OUEST LAUSANNOIS
UN PROJET URBAIN INTERCOMMUNAL AMBITIEUX ET PARTAGÉ
- 17 ⊕ PLAINE DE L'AIRE
LA RENATURATION DE LA RIVIÈRE, OCCASION D'UN PROJET DE TERRITOIRE
- 19 ⊕ PLACE DU MARCHÉ DE RENENS
UN AMÉNAGEMENT CONCERTÉ POUR UN CENTRE REVIVIFIÉ
- 21 ⊕ LES VIGNOBLES DE LAVAUX
UNE INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO
- 23 ⊕ ATELIERS
- ⊕ TRAME VERTE ET BLEUE : LE PRIMAT DE L'ÉCOLOGIE OU UNE ARTICULATION D'ENJEUX PAYSAGERS, ÉCOLOGIQUES ET D'USAGES ?
 - ⊕ LOCAL OU GLOBAL - GOUVERNANCE ET SUBSIDIARITÉ
 - ⊕ GRENNELLE II, L'ESOR D'UNE DÉMARCHE OÙ LE SITE SERA FONDATEUR DU PROJET URBAIN ?



PROJET D'AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GENVOISE

LE PLAN PAYSAGE, "SOCLE VERT" DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

S'affranchissant des frontières administratives, l'agglomération genevoise, qui compte aujourd'hui plus de 860 000 habitants, s'est développée depuis ces trente dernières années sans véritable contrôle. Elle s'étend désormais sur les territoires de deux cantons suisses et de deux départements français. Habitat, emploi, transports, paysages, services à la population, l'agglomération souffre de grands déséquilibres qu'exacerbe sa situation transfrontalière. Trouver rapidement des solutions tout en construisant une ville durable "compacte, multipolaire et verte", voilà les principaux attendus du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Mais avant de pouvoir faire une évaluation des résultats - le projet a pour horizon 2030 - la démarche engagée, par son approche de l'analyse spatiale, dans ses partis-pris de gouvernance et de planification partagée, a déjà valeur d'exemple. Une vision large, prospective, transfrontalière, que le plan paysage a contribué à faire émerger.

PARTICIPANTS À LA CONFÉRENCE

Nicole Surchat-Vial, architecte, urbaniste EPFL FSU, cheffe du projet d'agglomération à l'État de Genève

Marcellin Barthassat, architecte, urbaniste SIA FAS FSU, atelier Ar-ter et co-auteur du plan paysage du projet d'agglo^{tion}

Sébastien Beuchat, chef de projet au sein du Projet d'agglo^{tion} franco-valdo-genevoise

Les trois présentations sont à consulter en ligne sur le site de l'association www.paysagistes-conseils.org

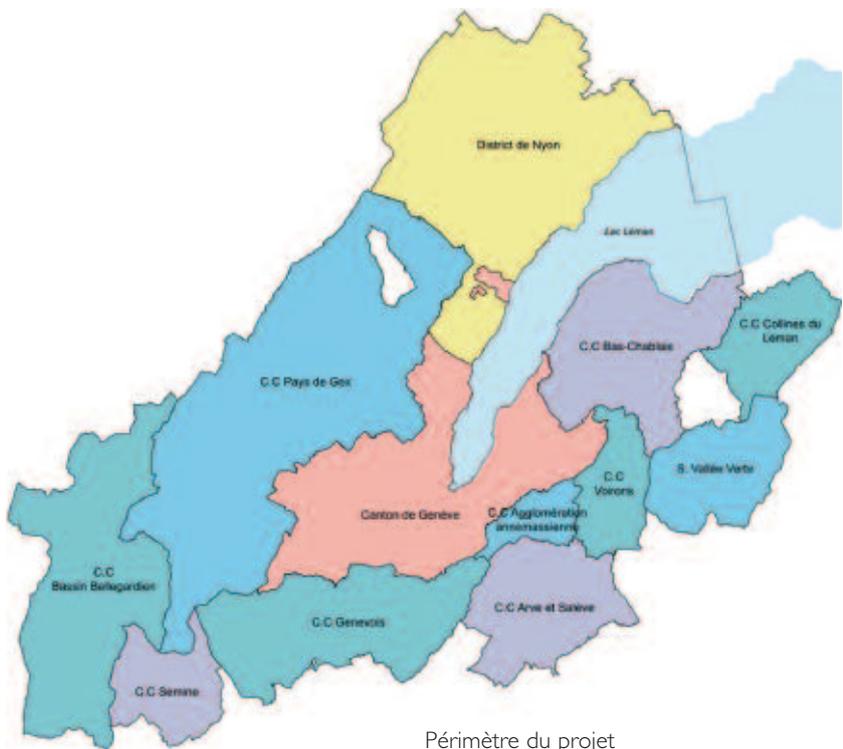
PLAN PAYSAGE DU PROJET D'AGGLO^{TION} FRANCO-VALDO-GENVOIS

Il a été réalisé par le bureau genevois Ar-ter et piloté par **Marcellin Barthassat**, architecte, urbaniste. Plus d'informations : www.projet-agglo.org

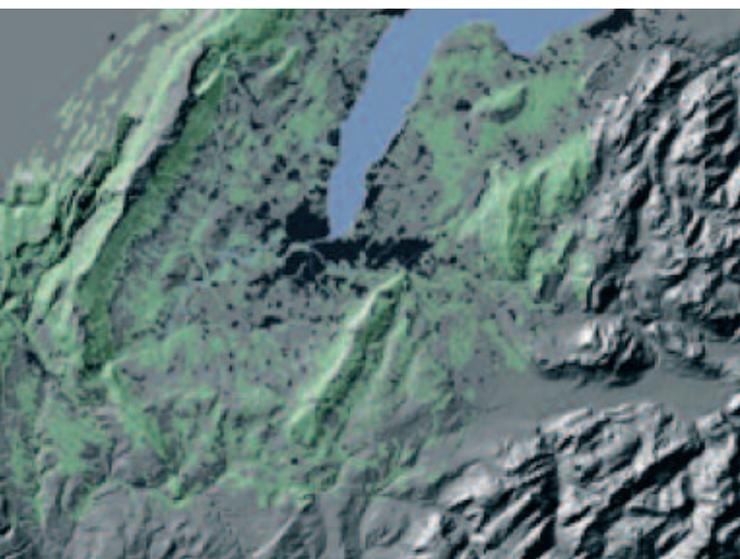


CHIFFRES CLÉS

- ✦ L'agglomération est la 2^{ème} agglomération après Zurich (Suisse) et Lyon (France).
- ✦ 860 000 habitants : 50 % dans le canton de Genève, 10 % dans le canton de Vaud (92 communes), 40 % en France dans l'Ain et la Haute-Savoie (112 communes regroupées en communautés de communes).
- ✦ 400 000 emplois, dont les 3/4 dans le canton de Genève.
- ✦ 60 000 travailleurs transfrontaliers, résidant en grande majorité en France.
- ✦ 2500 km² résultant de l'adhésion volontaire de territoires français et suisses (plus de 200 communes, 2 cantons suisses, région Rhône-Alpes, syndicats mixtes...).



Périmètre du projet



Configuration du territoire de l'agglomération, relief, hydrographie, végétation et urbanisation (dessin/montage atelier ar-ter; document CRFG)

PAS À PAS

- ✦ 2007 : signature d'une charte d'agglomération engageant 18 collectivités françaises et suisses et fixant les conditions "d'un développement solidaire durable de l'ensemble du territoire transfrontalier".
- ✦ 2008 / 2010 : pour un projet vraiment partagé, approfondissement du projet d'agglomération. Études tests d'urbanisme portant sur 11 axes radiaux transfrontaliers à partir de Genève (PACA = périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération), d'études régionales et thématiques (agriculture, corridors biologiques, énergie, stationnement, logement, foncier...).
- ✦ 2011 / 2012 : Études d'urbanisme opérationnel (PSD = périmètres stratégiques de développement) ; études et chantiers notamment pour les projets de transports publics et de mobilité douce ; projet d'agglomération actualisé, synthèse progressive des études locales et thématiques ; création d'organismes de pilotage et de gestion partenariale des investissements et des développements.

8^{ÈME} GRAND PRIX EUROPÉEN DE L'URBANISME 2010

“Le jury a été impressionné par la manière dont les frontières administratives et nationales ont été franchies afin de parvenir à une vision commune et à un plan pour l'aménagement de l'agglomération de Genève. [...] Le jury a été plus particulièrement frappé par l'accent accordé au recours à des consultations et des discussions en table ronde faisant participer la société civile à un large éventail d'études locales et thématiques. Il ne fait aucun doute que l'organisation et l'exécution du projet serviront de référence et d'inspiration à d'autres. [...] Le plan de Genève traite d'un ensemble de problèmes extrêmement complexes, dans un cadre de grande complexité administrative et politique. Il en résulte un plan complet et convaincant pour le développement durable sur le plan social et physique”. Conseil européen des urbanistes (AEU).

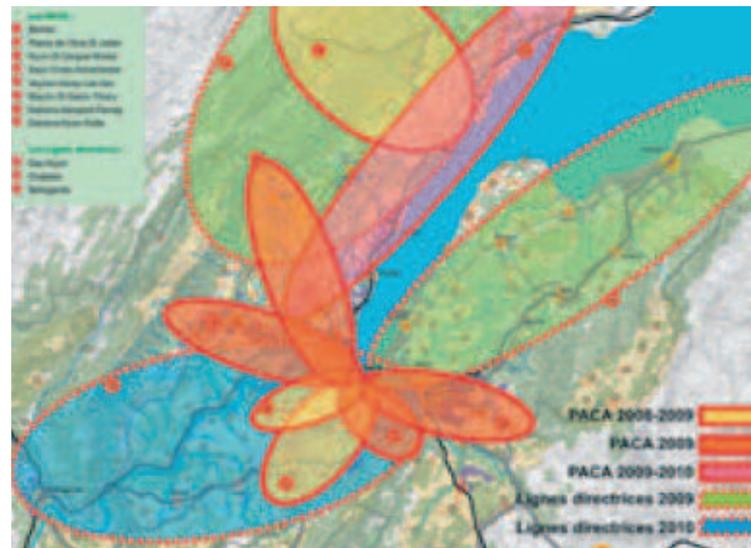
www.ceu-ectp.org

UN PLAN D'AGGLOMÉRATION : POURQUOI FAIRE ?

Le plan d'agglomération FVG a pour objectif d'accueillir 200 000 nouveaux habitants et 100 000 emplois supplémentaires à l'horizon de 2030 dans les meilleures conditions possibles. Il prévoit de corriger les déséquilibres actuels du territoire en renforçant les transports en commun publics, les emplois dans la partie française et l'offre de logements côté suisse. L'organisation spatiale générale s'appuie sur les concepts de compacité (développement sur des pôles et des axes bénéficiant d'une desserte de transports en commun publics en privilégiant des proximités économes en sol et des mobilités non automobiles), de multipolarité (investissements dans les réseaux de transports publics, notamment transfrontaliers, et les mobilités douces), et de ville “verte” (maintien d'importants espaces ouverts proches des secteurs urbanisés, encouragement à la densité, préservation des espaces agricoles, de nature et de paysage, forte présence de la nature en ville).

LES PACA : UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE ORIGINALE ET NOVATRICE

Les périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA), axes radiaux à partir du centre de Genève, font l'objet d'études tests. Pilotées par un collège où sont représentés les élus concernés, des experts et des techniciens, ces études ont été confiées à 24 équipes internationales (Suisse, France, Pays-Bas) et pluridisciplinaires (urbanisme, transport, paysage, environnement, économie, programmation). À chaque phase de l'étude, les propositions sont discutées lors de tables-rondes ouvertes à la société civile réunissant chaque fois plus de 100 personnes (élus, associations, citoyens...). Chaque étude se conclut par une présentation et une exposition publique dans l'une des communes concernées.



Huit PACA (projets d'aménagements coordonnés de l'agglomération) chacun développé par trois hypothèses d'études tests et trois études lignes directrices (dessin/montage atelier ar-ter; document CRFG)

Depuis les années 1960, Genève a volontairement freiné son extension. En favorisant le renouvellement urbain des quartiers existants plutôt que la construction de logements, en protégeant son environnement, la ville est restée relativement compacte et a réussi à maintenir une large ceinture verte agricole et naturelle. Dans le même temps, Genève reste économiquement très attractive, l'urbanisation continue de gagner, l'agglomération de se développer. Cependant, peu de logements ont été construits depuis la fin des années 1990 et, fortement contrainte dans le territoire genevois, l'urbanisation s'est donc déversée dans les territoires français et vaudois voisins avec pour conséquence, étalement urbain et mitage.

Le projet d'agglomération, qui est constitué de trois "volets" (urbanisation, mobilité et paysage) élaborés de manière simultanée, se veut le cadre désormais d'un développement urbain durable socialement et économiquement plus équilibré. L'importance donnée au "volet" paysage a semblé d'autant plus évidente que les composantes du territoire (lac Léman, reliefs du massif du Mont Blanc, Rhône et ses affluents, contreforts du jura...) lui donnent une dimension et des caractères exceptionnels. Au même niveau que les grands dossiers techniques des transports et du développement urbain, ce volet a pris place dans le projet.

En s'intéressant aux thèmes de la nature, de l'agriculture, du paysage, en transcendant les échelles et les limites administratives, il est la référence spatiale pour équilibrer projet d'aménagement urbain et projet environnemental, prenant en compte 100 % du territoire : un "socle vert" basé sur la définition des invariants et des transformations de la "charpente paysagère" (hydrographie, massifs boisés et agriculture) et sur un maillage d'espaces ouverts, base qualitative pour la densification et la construction des infrastructures. Référentiel commun à l'échelle de l'agglomération pour ce qui est à protéger, valoriser et transformer; le plan paysage, refusant le zoning, permet de mieux identifier des projets structurants et des leviers pour l'aménagement.

MAILLAGE VERT, UNE DÉMARCHÉ HISTORIQUE À GENÈVE

La démarche d'inscrire le projet urbain dans une trame verte n'est pas inédite à Genève. Déjà, dans les années 1930, l'architecte Maurice Braillard avait proposé, dans le cadre d'un plan directeur régional, un double maillage orthogonal, structure d'une ville immergée dans la nature. Le plan paysage de 2007 a renoué avec cet héritage.

Depuis 2007, date du dépôt du premier projet, le travail se poursuit. En 2012, sera proposé au vote un deuxième plan d'agglomération. Dans l'intervalle, des études d'urbanisme opérationnel sur les "périmètres stratégiques de développement" à différentes échelles, des études et des chantiers concrets, des synthèses des études locales et thématiques ont été lancées... Le plan paysage a lui aussi été complété, amélioré pour une appropriation plus facile par l'ensemble des acteurs concernés. Il doit maintenant faire émerger des propositions concrètes, lisibles, notamment dans la mise en œuvre des relations entre la ville et la campagne. Un nouvel état des lieux, plus précis, davantage axé sur le projet, grâce notamment à la dynamique des projets PACA, est en train d'être réalisé. Ainsi, le plan paysage II proposera à terme un maillage de 36 projets de paysage axés principalement sur les liaisons paysagères structurantes et les transitions entre espaces bâtis et agronaturels.

La démarche engagée dans le projet d'agglomération franco-valdo-genevois se poursuit donc sur le long terme. Et ceci dans l'objectif de répondre le mieux possible aux exigences d'un territoire aux caractères spatiaux, historiques, politiques et sociaux d'une grande complexité. C'est cette démarche originale et précurseur que le prix européen d'urbanisme a couronnée en 2010.



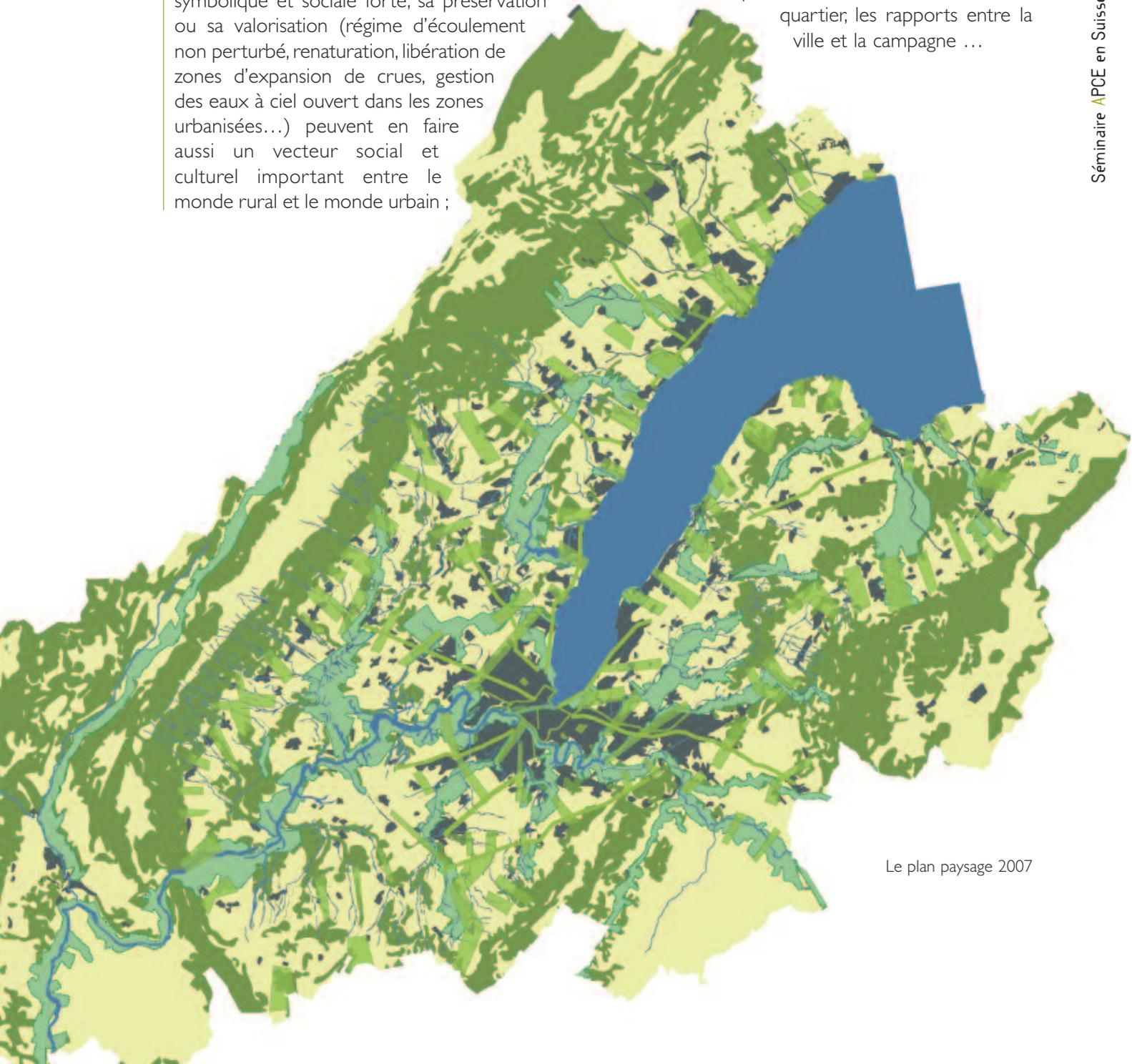
DES LEVIERS POUR LES MESURES D'AMÉNAGEMENT

⊕ **l'agriculture.** Considérée comme ressort économique régional par la production de produits de qualité (encouragement à la production et consommation locale de saison). Ceci permet de garantir la pérennité des espaces ruraux, fragilisés par les convoitises des étalements pavillonnaires ;

⊕ **le réseau hydrographique.** Sujet à fort enjeu (gestion des crues, qualité de l'eau) et à portée symbolique et sociale forte, sa préservation ou sa valorisation (régime d'écoulement non perturbé, renaturation, libération de zones d'expansion de crues, gestion des eaux à ciel ouvert dans les zones urbanisées...) peuvent en faire aussi un vecteur social et culturel important entre le monde rural et le monde urbain ;

⊕ **la biodiversité** notamment en milieu urbain (nature en ville) ;

⊕ **l'espace public,** sous différentes formes, à différentes échelles, comme lieu de vie qui convoque une multitude de solutions d'aménagement en sollicitant fortement l'art des jardins, le mobilier urbain, l'éclairage, etc. L'espace public représente la connexion et l'extension de réseaux, de places et de parcs par lesquels peuvent transiter les relations de quartier, les rapports entre la ville et la campagne ...



Le plan paysage 2007

QUATRE GRANDS PRINCIPES POUR LE DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE :

- ✦ **L'urbanisation** doit être dense et accompagnée de services de transports collectifs publics.
- ✦ **La mixité des fonctions** (commerces, habitat, emploi) doit être respectée pour créer une véritable urbanité.
- ✦ **Le paysage** est pris en compte à toutes les échelles, il en est de même de l'environnement.
- ✦ **Les transports collectifs** doivent être plus efficaces, plus nombreux et les mobilités douces à pied ou vélo favorisées.

De plus, la concertation est au centre de la démarche. Les élus travaillent ensemble et prennent des décisions communes.



SCHÉMA DIRECTEUR DE L'OUEST LAUSANNOIS EN PÉRIPHÉRIE DE VILLE, UN PROJET URBAIN INTERCOMMUNAL AMBITIEUX ET PARTAGÉ

À la périphérie ouest de Lausanne, huit communes portent depuis 10 ans, ensemble et volontairement, un projet territorial de grande envergure. Ces entités urbaines autonomes du canton de Vaud, autrefois agricoles, ont été conquises depuis par l'industrialisation du fait du faible relief et des bonnes dessertes d'infrastructures. Actuellement en pleine déprise industrielle, le territoire est gagné par l'urbanisation. Les communes veulent aujourd'hui transformer un développement désordonné en un projet choisi, mené de concert. Mis en route en 1999, le schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) a été approuvé en 2004. Il entre aujourd'hui dans la phase des réalisations concrètes. L'étude de paysage, lancée dès le début de la réflexion, a joué un rôle important dans cette démarche intercommunale encore novatrice en Suisse.

Avec ses 65 000 habitants, l'Ouest lausannois est la deuxième entité urbaine du canton de Vaud. Ce territoire périphérique de 20 km² environ, inclus dans l'agglomération de Lausanne, a connu depuis le milieu des années 1970 une urbanisation rapide et dispersée qui a engendré d'importants problèmes de trafic et de pollution. Cette croissance va se poursuivre à un rythme rapide, car, à l'horizon 2020, 20 000 à 30 000 nouveaux habitants sont attendus dans la région. En l'absence de planification et de projet concerté sur l'avenir urbain du secteur, la qualité de vie des habitants comme le développement social et économique de la région ne pouvaient qu'être sérieusement compromis.

Intervenir ensemble, c'est la solution qu'ont trouvée les huit communes concernées, le canton de Vaud et la ville de Lausanne. Cette décision était pourtant loin d'être évidente en raison notamment de la grande autonomie dont jouissent généralement les

PARTICIPANTS À LA CONFÉRENCE

✦ **Pierre Feddersen**, architecte diplômé de l'École polytechnique fédérale de Zurich et inscrit au Registre A des urbanistes (REG A)*

✦ **Ariane Widmer**, architecte urbaniste dipl. EPFL / SIA-FSU-FAS, mandatée pour la mise en œuvre du SDOL

✦ **Benoît Biéler**, géographe de l'Université de Lausanne, adjoint au bureau du Schéma directeur depuis 2006

✦ **Adrien Mulon**, ingénieur en environnement de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (epfl), responsable mobilité au bureau du Schéma directeur depuis 2008

* Présentation à consulter en ligne sur le site www.paysagistes-conseils.org



communes en Suisse et des disparités sociales très fortes entre la ville capitale et les villes satellites. En 2000, elles créent ensemble un groupe de pilotage (Gropil) pour réfléchir à l'avenir du secteur et proposer des solutions en matière d'aménagement et de transport. Geste fort et déclencheur, un moratoire est au même moment adopté pour limiter les constructions génératrices de fort trafic et la construction de centres commerciaux qui, "naturellement", ont investi ce territoire industriel et ouvrier et à la topographie favorable.

Quatre ans plus tard, le schéma directeur de l'Ouest lausannois est voté. En 2011, il reçoit le prix Wakker.

LE PRIX WAKKER EST DÉCERNÉ PAR L'ASSOCIATION PATRIMOINE SUISSE. IL RÉCOMPENSE LES COMMUNES EXEMPLAIRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN.

"Le prix Wakker récompense la planification intercommunale, l'exigence sur la qualité architecturale, la démarche participative du SDOL."

"Grâce au travail de planification intégrative du SDOL, les fragments de ville se rejoignent petit à petit au-delà des frontières communales. Des réalisations de qualité trouvent place dans les nombreux interstices accroissant la densité et la qualité des lieux."

"Le SDOL promeut une architecture de qualité au moyen d'études et de planification-test, de concours et par l'accompagnement des projets en phase de réalisation. Ceci contribue à développer une culture de la qualité."

"Les habitants sont associés au processus de développement de leur région (...) Au fil des démarches participatives qui sous-tendent toutes les actions, le territoire intercommunal prend davantage conscience de ses richesses paysagères et patrimoniales, de la valeur de son histoire et de son potentiel de développement."

Extraits du communiqué de presse du 18/01/2011
Pour en savoir plus : www.patrimoinesuiss.ch

Le paysage, fédérateur du projet de territoire

Quatre grands chantiers d'études sont réalisés sur des secteurs où se concentrent les actions prioritaires et stratégiques. En complément, des études thématiques analysant les transports et les espaces publics sont lancées dès le début de la conception du SDOL. Une étude de paysage¹ est confiée au cabinet zurichois de Pierre Feddersen avec pour dessein de "relever le potentiel paysager de l'Ouest lausannois (...), de fédérer une image cohérente et positive pour toute l'agglomération (...) et de proposer de mettre en œuvre une stratégie de requalification et de revalorisation d'un territoire aujourd'hui mal connoté".



Composition du projet paysager de l'Ouest lausannois en superposition sur photo aérienne

Dans ce territoire de banlieue peu valorisé, l'étude de paysage est donc l'occasion de reconstruire une image positive, partagée par tous, objet de fierté. Pour cela, les caractères "positifs" des grands éléments paysagers identitaires du territoire (pénétrante de verdure, parcs, campagnes, collines, bois) sont identifiés, comme les continuités et les réseaux de parcours attractifs (rives du lac Léman, cours d'eau, voies de chemin de fer, voiries structurantes...). Il en est de même des fragments de paysage en manque de soin (friches, espaces interstitiels, résiduels...). Des pistes d'action sont également proposées pour les espaces extérieurs, les abords des constructions, les franges urbaines et la mise en valeur du patrimoine industriel tel que le gazomètre.

L'étude paysagère réalisée en amont de l'élaboration du SDOL a été une aide à la compréhension du territoire, un outil de prospective et de propositions pour redonner de la cohérence aux espaces existants. Cette vision large a "naturellement" induit aussi des réflexions sur la stratégie de mise en œuvre des projets aux différentes échelles de paysage : engagement solidaire des collectivités locales sur une image et des principes généraux de requalification et de recomposition ; coordination des interventions régionales et intercommunales ; incitation à engager des actions ponctuelles et faciles à réaliser tout en gardant une cohérence d'ensemble du territoire... Un mode de fabrication de l'espace urbain inédit que le SDOL a repris depuis en grande partie à son compte.

LES GRANDS ÉLÉMENTS PAYSAGERS



La pénétrante de verdure de la moraine



Le parc des Hautes Ecoles



La campagne de Rengens



La colline de Monteiron



Le bois d'Ecublens

LES ÉLÉMENTS PAYSAGERS PONCTUELS AU QUOTIDIEN



Les friches, les espaces interstitiels et résiduels les terrains en attente d'être construits



Les espaces extérieurs, les abords des constructions



Les franges urbaines et paysagères

LES ÉLÉMENTS PAYSAGERS DE CONTINUITÉ



Les rives du lac



Les cours d'eau boisés



Les voiries structurantes



Les voies des chemins de fer et domaine CFF



Les lignes à haute tension



La mise en réseau des centralités existantes et futures

1. Étude réalisée en 2001 par Feddersen & Klostermann Urbanisme Architecture Paysage, Zurich. Disponible sur : www.ouest-lausannois.ch

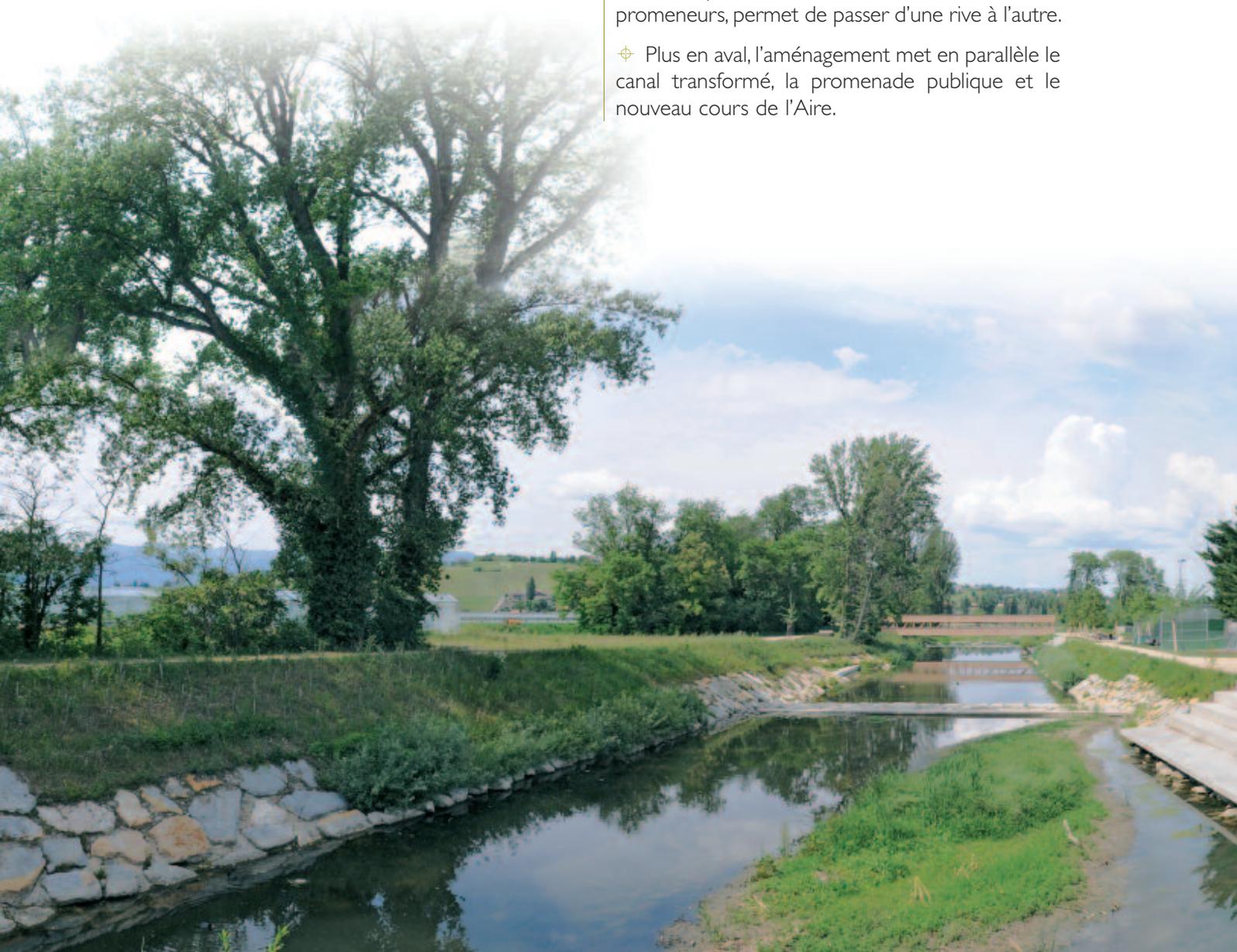
RENATURATION ?

La renaturation consiste en des travaux faisant appel aux techniques permettant au cours d'eau de retrouver :

- ✦ des biotopes naturels abritant une faune et une flore indigènes diversifiées ;
- ✦ le tracé et des berges proches de l'état naturel.

LES PRINCIPAUX AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS

- ✦ Construction d'un fossé d'assainissement à ciel ouvert (longueur 1800 m) qui, accompagné d'une digue et d'aménagements hydrauliques, assure la gestion des eaux de ruissellement, protège des inondations, les villages de la plaine, l'autoroute et le vallon de l'Aire.
- ✦ Élargissement du lit de la rivière naturelle pour assurer le passage des crues extrêmes.
- ✦ Une promenade est aménagée sur l'une des rives où les grands arbres existants ont été conservés.
- ✦ Une passerelle en bois, réservée aux promeneurs, permet de passer d'une rive à l'autre.
- ✦ Plus en aval, l'aménagement met en parallèle le canal transformé, la promenade publique et le nouveau cours de l'Aire.



PLAINE DE L'AIRE

LA RENATURATION DE LA RIVIÈRE, OCCASION D'UN PROJET DE TERRITOIRE

“C'est sur une lecture patiente et précise de l'évolution de ce contexte territorial que le projet fonde ses propositions de modifications (...). À proximité du milieu urbain, une coordination attentive avec la planification urbaine et l'aménagement des espaces destinés aux loisirs est nécessaire. C'est aussi une occasion de mettre en réseau les sites naturels d'importance particulière dans le but d'assurer leur protection.

Le projet se développe en conformité avec le plan directeur cantonal et le projet d'agglomération franco-valdo-genevois qui définissent les principes d'aménagement des “pénétrantes de verdure” accompagnant les cours d'eau et formant de grands espaces qui s'insèrent dans l'espace urbain à partir de la campagne.” Julien Descombes, architecte, concepteur du projet.

Une plaine maraîchère, anciennement marécageuse, incluse dans l'agglomération de Genève, une rivière canalisée, écologiquement morte et engoncée dans ses rives de béton, des crues aux conséquences humaines et économiques catastrophiques... la situation de la plaine de l'Aire n'est guère brillante au début de la décennie 1990. L'Aire n'est pas la seule rivière du canton de Genève qui a, au fil de travaux de drainage ou en raison d'exploitation excessive, perdu ses qualités sanitaires, écologiques et paysagères. Pour changer radicalement la donne, le canton de Genève adopte en 1998 un programme de renaturation

des cours d'eau avec, à la clé, l'engagement de financements importants. La plaine de l'Aire, projet phare de ce programme, va permettre de protéger les villages et les terres maraîchères des crues extrêmes de la rivière et de maîtriser la nappe superficielle. Les propositions faites par l'agence de paysage Georges Descombes dépassent ces seuls enjeux écologiques et hydrauliques. La renaturation de la rivière est en effet l'occasion d'une réorganisation du territoire et du paysage de toute la plaine. Une manière de chercher de nouveaux équilibres entre le développement urbain, la production agricole et le milieu naturel.

PARTICIPANTS À LA VISITE

- ✦ **Alexandre Wizard**, directeur du service de renaturation des cours d'eau du canton de Genève
- ✦ **Julien Descombes**, architecte dipl. EAUG, FAS, FASP
- ✦ **Georges Descombes**, architecte-paysagiste, Genève



Sol de la place du marché : Les dalles rectangulaires en béton marbré interprètent l'idée du labour ; pour une place du Marché qui accueille des maraîchers.

Une superposition de couches : sous-sol affleurant, bancs de bois émergeants, couvert contre les intempéries, frondaison des arbres.

Le saule pleureur : Un témoin de l'ancienne place particulièrement cher au cœur aux habitants.



Le couvert de béton plissé : 45 m de long, 8 m de large, entre 4,5 et 5 m de hauteur. Protection contre la pluie et le vent, il met en valeur l'espace ouvert de la place. Porté par 5 faisceaux de 3 poteaux inclinés, il accueille 5 platanes.



PLACE DU MARCHÉ DE RENENS

UN AMÉNAGEMENT CONCERTÉ POUR UN CENTRE REVIVIFIÉ

Renens est un archétype de la banlieue industrielle. Comme nombre de communes rurales que l'industrialisation a conquises, elle a grandi de façon anarchique autour de sa gare. Dans les années 1970, la place du Marché, aménagée dans les années 1930, est remodelée et devient un lieu de rencontre très prisé des habitants. Une vie sociale intense et variée s'y développe. Mais, depuis, la place n'avait plus évolué. Vieille, comme l'ensemble des espaces publics du centre, elle était en train de dépérir face à la concurrence de Lausanne et des grands espaces commerciaux installés dans les zones industrielles voisines.

Commune associée dans le schéma directeur de l'Ouest lausannois, Renens a fait de la requalification de son centre une priorité. Le but est de créer, à l'ouest de la capitale vaudoise, une centralité spécifique, originale et vivante. Pour réussir ce pari, une des conditions est que les commerces s'installent de nouveau en centre-ville. L'opportunité de la venue d'un tramway et les transformations prévues des abords de la gare sont des atouts certains de la réussite de ce projet. La rénovation de la place du Marché est une autre étape importante.

Une démarche participative

Au début des années 2000, l'enseigne de supermarché Coop souhaite profiter du terrain qu'elle détient place du Marché pour construire un nouveau bâtiment intégrant logements, bureaux et commerces. La municipalité de Renens saisit cette occasion pour lancer la rénovation de cet espace public central. En 2006, un concours restreint à trois équipes est organisé et une démarche participative engagée. De nombreux débats publics sont ainsi organisés et la séance du jugement du concours – situation inédite – est même ouverte au public.

Le lauréat choisi, la concertation se poursuit entre habitants, architectes, élus... et fait en partie évoluer le projet qui est soumis, en 2008, au vote des habitants. Il recueille 77 % de "Oui".

l. Olivier Lasserre, directeur de Paysagegestion est l'auteur du livre de photographie *L'art de la terre, Cultures vues du*

PARTICIPANTS À LA VISITE

✦ **Martin Hofstetter**, architecte EPFL-SIA, urbaniste Unil-FSU, chef du service Urbanisme de la ville de Renens.

✦ **Laurent Salin**, architecte-paysagiste, Paysagegestion Genève

Un projet contemporain qui répond aux attentes des habitants

"Évoquer un champ, un labour, une terre fertile et ouverte à toutes les cultures. Un lieu pour s'identifier, un symbole collectif. Une place du marché simple pour accueillir toutes les activités, quotidiennes, hebdomadaires, exceptionnelles". Paysagegestion, concepteur de la place du Marché de Renens¹.

Grâce au dialogue instauré entre la mairie et les représentants de la Coop, un soin particulier a été porté à l'architecture du nouveau bâtiment : pas de façade aveugle, le magasin est contenu en sous-sol, les étages sont réservés aux logements et bureaux ; l'intégration au bâti existant est satisfaisante et les places de parking reléguées en sous-sol. La place devient un espace très ouvert où des bancs en bois offrent de nombreuses places assises en partie protégées par un couvert en béton, élément de confort important pour les usagers. En intégrant les rues piétonnes, la place ouvre une perspective globale vers le centre-ville. La construction du parking en sous-sol, qui ne s'étend pas sous la totalité de la surface de la place, ménage la plantation d'arbres de pleine terre. Démarche participative oblige, le grand saule qui occupe depuis 30 ans l'espace a été, selon les vœux des habitants, conservé. Après 5 ans de concertation et de travaux, la place du Marché, inaugurée en avril 2011, est aujourd'hui un espace contemporain et vivant.

ciel, Kubik éditions 2005, mettant en valeur la beauté des graphisme des terres cultivées. www.olivierlasserre.com

LES OUTILS POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES DE LAVAUX

- ✦ Loi fédérale sur l'aménagement du territoire
- ✦ Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels
- ✦ Inventaire fédéral des sites construits
- ✦ Loi cantonale sur le plan de protection de Lavaux
- ✦ Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites
- ✦ Plan cantonal d'utilisation du sol
- ✦ Réglementation de la construction

VALEURS DU PAYSAGE DU VIGNOBLE DE LAVAUX

“Le vignoble de Lavaux offre des vues panoramiques d'une beauté extraordinaire. Le paysage culturel est préservé et protégé en tant que paysage clairement défini. Les terrasses viticoles sont aménagées sur des pentes abruptes. Les villages et hameaux sont protégés en tant que parties intégrantes du paysage”. Jean Marc Valloton, paysagiste, chargé du dossier de candidature à l'UNESCO.

Les vignobles s'étendent du château de Chillon qui marque l'entrée sud de Montreux aux faubourgs est de Lausanne.



LES VIGNOBLES DE LAVAUX

UNE INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Sur une bande étroite d'environ 30 km sur la rive nord du lac Léman, les vignobles de Lavaux déploient leurs paysages de terrasses bordées de murets de pierres. Inscrits depuis 2007 au patrimoine mondial de l'Humanité au titre des paysages culturels, les vignobles actuels sont les héritiers d'une histoire longue de plus de 1000 ans. Mode d'occupation traditionnel du territoire associant l'homme et son environnement, ils sont les témoins d'une culture singulière. Entre le lac et les villages, sur les bas des pentes (jusqu'à 600 m d'altitude) du coteau exposé au sud, la culture de la vigne a créé ici un paysage exceptionnel.

PARTICIPANT À LA VISITE

✚ **Jean-Marc Vallotton**, architecte et urbaniste

Une protection dynamique et valorisante

Le paysage du vignoble a constamment évolué depuis le Moyen Âge, mais c'est à partir du XIXe siècle qu'il subit ses plus grandes transformations. Les méthodes de culture sont rationalisées, les murs des terrasses élargis, le drainage généralisé pour limiter l'érosion des sols. En 1886, l'épidémie de phylloxera oblige les viticulteurs à changer encore leurs pratiques pour faciliter notamment le traitement chimique des vignes (plantation en lignes plutôt qu'en brassées...). Beaucoup plus tard, dans les années 1970, le développement des agglomérations de Lausanne et de Montreux fait subir une très forte pression aux paysages de Lavaux (mitage, architecture inappropriée, abandon de l'agriculture mixte, disparition des vergers et de l'élevage...) qui menace leur cohérence.

Des initiatives individuelles, comme celle du journaliste et écologiste Franz Weber, des mobilisations populaires (votations) feront prendre conscience aux autorités cantonales et fédérales du caractère unique et culturel de ces paysages, mais aussi de leur fragilité. Un arsenal efficace de protection s'est alors développé. Pourtant, face aux enjeux contemporains (pression urbaine, tourisme, pérennité économique...), l'attention portée à ce territoire fragile devait se doter d'outils de protection efficaces et valorisants.

C'est dans ce contexte que la reconnaissance du caractère exceptionnel du vignoble par l'UNESCO s'avère un atout supplémentaire. Outil de sensibilisation et d'émulation pour sa préservation, le classement au patrimoine mondial de l'humanité oblige au respect d'un programme de mesures de gestion et de suivi qui doit assurer la pérennité du vignoble et éviter - au risque d'être déclassé et par conséquent perdre des subsides - tout dérapage par rapport au paysage.





ATELIERS

Une demi-journée a été consacrée, à Lausanne, à la tenue d'ateliers de réflexion. Pour les paysagistes-conseil de l'État, ce fut l'occasion, avec leurs invités suisses, de débattre et de confronter les expériences sur le principe de gouvernance, sur les implications de la mise en place des trames vertes et bleues, ainsi que sur celles de la loi Grenelle II de l'Environnement, en matière de projet urbain.

CHEF D'ATELIER ET RAPPORTEUR

✦ **Vincent Tricaud**, paysagiste-conseil de l'État

INVITÉS

✦ **Christophe Veyrat-Parisien**, paysagiste dplg, enseignant à la Haute école du paysage de l'ingénierie et de l'Architecture (HEPIA) à Genève

✦ **Valérie Tairraz**, écologue



LA QUESTION

“La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services”.

La mise à jour et la reconnaissance, à l'échelle nationale, d'une trame verte et bleue, visent à enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. L'utilisation de cet outil dans les documents de planification (plan local d'urbanisme (PLU), schéma de cohérence territoriale (SCOT) est aujourd'hui un exercice nécessaire, mais délicat. La somme de travail à fournir pour établir un état des lieux pertinent des milieux naturels à l'échelle d'un territoire et l'étendue des connaissances à mobiliser pour comprendre, même partiellement, les interrelations qui les régissent, constituent un obstacle de taille pour élaborer une trame verte et bleue “opérationnelle”. Dans ce contexte, il semble que la mutualisation des compétences de l'écologue et du paysagiste peut être très fructueuse. La prise en compte des fonctionnalités écologiques et spatiales, mêlées au décryptage des valeurs paysagères, constitue une approche susceptible de concilier milieu naturel et activité humaine en mettant à jour de nouvelles représentations. L'appropriation, par le plus grand nombre, de ces nouvelles représentations mariant motif du paysage et valeur écologique, peut donner à la trame verte et bleue tout son sens. Quels outils, quelles pratiques inventer pour satisfaire aux attentes et aux exigences du paysagiste et de l'écologue ? Les échelles d'analyse de l'écologue et du paysagiste sont-elles compatibles ? Quels peuvent être les critères retenus lors des arbitrages qui interviennent entre la valeur paysagère et les enjeux écologiques ? Quel peut être le rôle de la trame verte et bleue dans l'élaboration d'un projet de paysage ? Quelle stratégie mettre en œuvre pour convaincre “les décideurs” ? Questions qui seront abordées au travers d'un travail en cours sur le territoire frontalier de la commune de Chamonix, qui possède de grandes similitudes avec certaines communes helvétiques.

I. Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

L'exemple du PLU de Chamonix

Mené par Christophe Veyrat-Parisien, paysagiste et Valérie Tairraz, écologue, ce travail sur la constitution d'une trame verte et bleue a été mené dans le cadre de la révision du PLU de Chamonix. La commande définissait deux missions d'étude distinctes d'environnement et de paysage qui ont été menées conjointement. La synthèse a été réalisée par le cabinet d'urbanisme en charge de l'étude.

Deux approches pour un objectif commun

Le paysagiste s'est saisi de la commande pour faire émerger un projet de paysage et de territoire (recherche d'une armature paysagère, d'un maillage, attention portée au séquençage, à l'emboîtement d'échelles...). L'écologue a établi, quant à elle, un diagnostic pour mettre en évidence des enjeux de connectivité écologique et élaborer une stratégie de mise en place de la TVB. Les deux études se sont concrètement rejointes au moment de la définition par l'écologue des continuités écologiques. De cette expérience, il ressort que la coordination des approches écologiques et paysagères est indispensable pour que les enjeux naturalistes et les enjeux humains puissent se croiser. Méthode d'autant plus nécessaire que les caractères écologiques, paysagers et économiques du site sont exceptionnels.

Chamonix : un site de carte postale qui masque le paysage quotidien

Ville touristique, Chamonix compte 10 000 habitants permanents pour 10 fois plus en saison. Son paysage de vallée et de grands versants est dominé par le massif du Mont Blanc dont le caractère extraordinaire a fini par masquer les enjeux du paysage quotidien.

Le travail Christophe Veyrat-Parisien a été "d'évacuer la carte postale" et de faire "baisser les yeux" des élus et des habitants vers ce paysage "ordinaire", tout en donnant des éléments pour comprendre son évolution. Sa démarche a été de partir du site pour remonter à l'échelle du territoire. Évitant les outils tels que les systèmes d'information géographique (SIG) et l'empilement de couches, il a préféré "bricoler" une cartographie basée sur les espaces ouverts non urbanisés dans le but d'identifier des objectifs par rapport aux opportunités. Une manière de poser la question de l'avenir de ces espaces, de leur usage (public ou privé), de leur valeur économique, indissociable de leur valeur environnementale et paysagère. La question des trames vertes et bleues (TVB) a fait naturellement émerger la question de la maîtrise foncière et de ses moyens (Zone d'aménagement concerté (ZAC), Espace naturel sensible (ENS),...) ainsi que celle de la densité dans le cadre général de la constitution d'un projet urbain global de qualité.

TVB : des clarifications encore nécessaires, des questions toujours en suspens

Définis dans la Loi Grenelle II de l'Environnement, les objectifs et les résultats attendus pour la trame verte et bleue ne sont pas encore bien définis. Comment les apprécier ? Sur quels documents appuyer le travail de définition des TVB ? Il existe des problèmes d'échelle et de validité des documents existants.

L'intégration des TVB dans les documents d'urbanisme pose la question de leur valeur juridique, réglementaire. Leur représentation graphique dans les documents d'urbanisme n'est pas non plus réglée.

CHEF D'ATELIER ET RAPPORTEUR

✦ **Jean-Marc L'Anton**, paysagiste-conseil de l'État

INVITÉ

✦ **Marcellin Barthassat**, architecte et urbaniste, atelier Ar-ter, Carouge



LA QUESTION

Au moment où en France, les lois de Grenelle de l'Environnement donnent la possibilité d'imaginer un urbanisme durable conçu comme une réponse locale avec une vision globale, l'application du principe de subsidiarité peut faire débat. Ce principe qui consiste à donner la responsabilité de la décision à l'autorité publique la plus petite (en France la commune), est considéré comme un principe de développement durable, car il rapproche le niveau de décision des citoyens.

En France, c'est bien à l'échelon communal que se prend la majorité des décisions concernant l'aménagement de l'espace, notamment par le biais du plan local d'urbanisme, mais c'est un échelon qui manque souvent de compétence et de recul par rapport au territoire administré (le fameux esprit de clocher existe encore bel et bien et il n'est pas "aménagement durable"!).

- ✦ Comment fonctionne la Suisse sur ce sujet ?
- ✦ En quoi la gouvernance est-elle différente en France et en Suisse et quels sont les effets de cette différence sur le paysage ?
- ✦ Comment combiner les visions et les décisions supraterritoriales et locales ?
- ✦ Le projet de paysage peut-il créer un lieu de consensus et d'articulation entre différentes échelles de territoire et les différents acteurs liés à ces échelles ?

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

La comparaison des deux systèmes de gouvernance et de subsidiarité suisse et français était au centre du débat de l'atelier.

Petit rappel du contexte français

En France, la question de la subsidiarité apparaît avec la loi de 1982 qui amorce la décentralisation. Elle établit une nouvelle répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales et donne le pouvoir de décision aux communes en matière d'aménagement de l'espace tout en mettant un point d'arrêt à l'activité de

maîtrise d'œuvre et d'ingénierie de l'État. Les communes vont ensuite être obligées de se regrouper (communautés de communes, agglomérations...), cependant, la commune reste le niveau privilégié de décision.

Tradition du pouvoir local ?

La tradition est très différente entre la Suisse et la France. En Suisse, le pouvoir local a une longue tradition (500 ans) tandis qu'en France, cela fait à peine 30 ans que les communes sont aux commandes de l'aménagement. Alors qu'en France,

il existe une véritable corrélation entre la taille des communes et la qualité de leurs aménagements, en Suisse, il y a autant de mauvais ou de bons aménagements dans les grandes ou les petites communes.

Genève est, avec Bâle, une exception à cette règle. Le pouvoir est cantonal et non pas communal. Dans les autres cantons, ce sont les communes qui donnent l'autorisation de construire. Genève construit donc l'intercommunalité à travers son plan directeur. Les communes doivent, de leur côté, construire leur propre schéma directeur en conformité avec les visions cantonales. Ce travail instaure un niveau de discussion obligé entre les différentes institutions.

Légitimité du pouvoir ?

En France, le représentant de communauté de communes, échelon qui semble le plus pertinent pour les questions d'aménagement et d'urbanisme, manque de légitimité dans la mesure où son élection n'intervient qu'au troisième degré. Pour le citoyen français "lambda", le nom du président de la communauté de communes est souvent inconnu. En Suisse, il n'existe que trois niveaux seulement de territoire : l'État, le canton et la commune, là où il en existe cinq en France : l'État, la région, le département, la communauté de commune et la commune. À chacun de ces niveaux, l'élection est directe. La proximité entre les élus et les citoyens est plus importante.

Fiscalité ?

En France, la fiscalité est réglée au niveau national. Seul le taux de taxation peut varier d'une collectivité à l'autre. En Suisse, en dehors de l'État, les cantons peuvent aussi décider de lever des taxes spécifiques. Le canton de Genève a, par exemple, voté un nouvel impôt sur le prélèvement de l'eau pour assurer la renaturation des rivières. Cette même possibilité donnée en France, par exemple aux régions, ne serait-elle pas utile pour répondre à des problèmes locaux particuliers ?

Concertation, participation ?

En France il existe une véritable confusion entre participation et concertation. Dans la plupart des projets, il ne s'agit le plus souvent que d'information, mais pas de démarche participative et encore moins de vote. La concertation / participation est le plus souvent perçue comme une démarche de communication plus qu'une démarche de projet commun.

En Suisse, la question se pose différemment. Le principe de la votation fait que le citoyen a les moyens, en se saisissant des outils constitutionnels, de faire entendre son avis en cas de désaccord. Cette possibilité n'empêche pas le fossé entre pouvoir politique et pouvoir civil. La question de la manière dont la connaissance peut être développée et la population impliquée dans les projets reste posée. Le mouvement associatif est, en Suisse, un relais important de la concertation.

Statut foncier, préemption, propriété ?

En Suisse, hormis pour les grands projets routiers et ferrés, la préemption n'existe pas. Toute acquisition de terrain est négociée comme le montrent par exemple les réalisations faites dans le cadre du schéma directeur de l'Ouest lausannois. Ce système implique obligatoirement l'adhésion des communes et des propriétaires privés. En France, la possibilité de préemption fait que la culture de la négociation et de la concertation est beaucoup moins forte.

Cadre de la commande d'étude ?

La Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) élabore et publie des instruments servant à la pratique professionnelle et détermine les bases pour la mise en œuvre des concours et appels d'offres. C'est à la fois un système de préconisations techniques et un outil d'encadrement des honoraires qui facilite l'exercice du métier de maître d'œuvre dans des conditions économiques honnêtes. Cette norme met en place une règle de l'Art, un savoir-faire commun à tous les niveaux, tous les métiers.

CHEF D'ATELIER ET RAPPORTEUR

✦ **Jérôme Jeannequin**, paysagiste-conseil de l'État

INVITÉ

✦ **Laurent Daune**, paysagiste, enseignant à l'HEPIA, Haute École du paysage de l'Ingénierie et de l'Architecture de Genève



LA QUESTION

Le Grenelle II de l'Environnement renforce la dimension environnementale dans les PLU et SCoT et poursuit, entre autres, l'objectif d'une consommation économe des sols. Les nouvelles valeurs attribuées aux espaces naturels et agricoles laissent donc penser que l'extension urbaine sera désormais plus contrainte.

Cette prise en compte nécessaire de l'ensemble du territoire, dans la définition du projet d'urbanisme, engage alors les acteurs (à l'échelle communale ou intercommunale) à mener une réelle réflexion sur la "bonne" répartition des rôles dans l'espace.

Est-ce que la "logique de site" ne serait pas la bonne "entrée" pour organiser cette nouvelle répartition des usages du territoire ?

Est-ce que le Grenelle II de l'Environnement pourra réellement faire émerger une nouvelle forme d'urbanisme recherchée par les paysagistes et promue par le paysagiste-conseil dans le cadre de sa mission ? Laquelle ? Avec quels outils existants ou à inventer ?

Quelles sont les conséquences, en Suisse, d'une prise en compte d'un espace agricole "fini" (en termes de surface) ?

Est-ce que cette conscience a permis l'invention de nouvelles formes urbaines en périphérie des villes ? Avec quels outils ? Quelles sont la singularité et l'histoire de la gestion du sol agricole en Suisse ?

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

La loi Grenelle II de l'Environnement n'apporte pas d'éléments nouveaux pour une meilleure prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme. Le mot n'apparaît d'ailleurs jamais dans la loi. Certains éléments nouveaux introduits par la loi peuvent malgré tout être récupérés pour parler de paysage. Il en est ainsi de :

- ✦ **La notion de consommation d'espace** qui doit apparaître dans les documents d'urbanisme. La prise en compte de l'évolution des espaces agricoles et naturels est désormais obligatoire. Cette évaluation est l'occasion d'évoquer des notions de paysage, de montrer leur évolution et faire réfléchir les élus.
- ✦ **La notion d'évaluation environnementale** (Zone naturelle d'Intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF); zones Natura 2000...) est également une possibilité de faire entrer le paysage dans les PLU et les SCOT.
- ✦ **Les orientations d'aménagement** s'avèrent aussi un outil important.

Le paysage dans les documents d'urbanisme : les outils des PCE

- ✦ **Les porter à connaissance.** Ils peuvent se révéler très efficaces pour introduire le paysage dans les documents d'urbanisme. Malheureusement, le paysagiste-conseil n'intervient que trop rarement à cette étape. Son avis n'est généralement demandé que lorsque les PLU sont déjà arrêtés. Il est souhaitable qu'en amont, dès le travail de porter à connaissance, le PCE puisse saisir les enjeux de paysage et formuler des orientations spatialisées pour favoriser la mise en place d'un réel projet de paysage fondateur du projet urbain.
- ✦ **Les atlas de paysage.** Leur utilisation est nécessaire même si elle pose parfois problème en raison de leur disparité et de la mise à jour des données. Ces documents doivent être revus et corrigés.
- ✦ **Les bonnes compétences.** La réalisation des PLU ou des SCoT souffre de l'absence de compétences telles que celles des paysagistes, environnementalistes, urbanistes. Cette absence est liée à une demande trop faible, mais aussi à l'engagement difficile de professionnels, rebutés par une rémunération insuffisante.

AUTEURS ET DROITS

Les textes et les images de ce document sont uniquement destinés à cette brochure. Leur reproduction pour d'autres propos est interdite.

La version numérique de cet ouvrage, ainsi que ses annexes (voir page 31) et les présentations illustrées des orateurs, sont consultables en ligne sur le site des paysagistes-conseils de L'État : www.paysagistes-conseils.org

La responsabilité éditoriale incombe au bureau de l'association des paysagistes-conseils de L'État élu pour l'exercice 2011.

Les textes ont été rédigés par Monique Chauvin, journaliste.

La maquette et la mise en page ont été réalisées par Florence Morisot, paysagiste et photographe.

Toutes les photographies sont de Florence Morisot

© APCE - F. Morisot - 2011

Sauf les illustrations suivantes :

- ✦ page 2 : image satellite extraite du site Googlemap,
- ✦ pages 8 et 9 : 2 dessins-monatges de l'atelier ar-ter; document CRFG,
- ✦ pages 14 : carte extraite du Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois,

L'impression à été confiée aux Imprimeries Sipap Oudin à Poitiers.

Tous droits de reproduction réservés

© Association des paysagistes-conseils de l'État, mars 2012



Achévé d'imprimer en mars 2012
Imprimeries Sipap Oudin à Poitiers
Sur papier couché demi mat garanti PEFC

LISTE DES ANNEXES À CONSULTER SUR LE SITE DE L'APCE

Les documents suivants sont à consulter en lien sur le site de l'association des paysagistes-conseils de l'État (www.paysagistes-conseils.org) rubrique "les séminaires/la Suisse" :

À PROPOS DE L'AGGLOMÉRATION DE GENÈVE

- ✦ Renaturation des cours d'eau dans le canton de Genève
- ✦ Du rapport avec la nature ; le projet de revitalisation de l'Aire
- ✦ Genève joue à saute-frontière
- ✦ Produire une ville et un habitat de qualité à travers les frontières : l'exemple de l'agglomération franco-valdo-genevoise
- ✦ Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise - Cahier annexe I
- ✦ L'état du paysage en Suisse
- ✦ Projet paysage de l'agglomération franco-valdo-genevoise
- ✦ L'agriculture dans l'aménagement du territoire franco-valdo-genevois
- ✦ les pénétrantes de verdure

À PROPOS DE L'OUEST LAUSANNOIS

- ✦ Projet paysager de l'Ouest lausannois
- ✦ Commune d'Écublens - Concept d'arborisation
- ✦ SDOL 2004 - le Schéma d'aménagement de l'ouest lausannois
 - ✦ les données de base
 - ✦ les lignes directrices
 - ✦ la mise en œuvre
 - ✦ les annexes
- ✦ Le cœur de Renens désenclavé
- ✦ Risquer la participation

À PROPOS DES ATELIERS

- ✦ Initiative pour le paysage
- ✦ Le dispositif Trame verte et bleue
- ✦ La qualité écologique est-elle analogue à la qualité paysagère ?
- ✦ La nature et la ville... un duo possible ?
- ✦ L'art de la mémoire

À PROPOS DES VIGNES DE LAVAUX

- ✦ La beauté de Lavaux ne suffit pas. Il faut la protéger

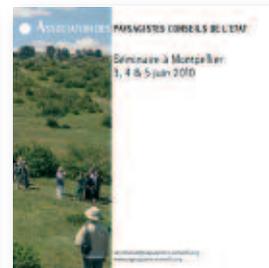
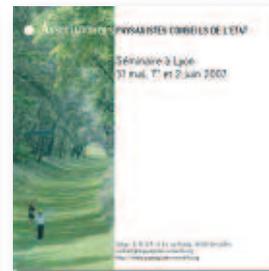


Depuis 1993, date à laquelle a été créée leur fonction, les paysagistes-conseils de l'État exercent leur activité à raison de deux jours par mois dans les Directions Départementales du Territoire (et de la Mer) (DDT(M)) de tous les départements de la métropole et de l'outre-mer. Plus récemment, le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement a souhaité bénéficier de leurs compétences pour assister les Directeurs Régionaux

de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Placés sous l'autorité des préfets, leur rôle consiste à éclairer les différents acteurs de l'aménagement sur l'évolution de la qualité des paysages urbains et ruraux. Ils sont également présents auprès des services centraux du ministère de l'Écologie et du ministère de la Culture.



L'association des paysagistes-conseils de l'État publie chaque année ses actes de séminaire et régulièrement ses travaux de recherche.



En 2011, pour fêter ses quinze ans d'existence, l'association des paysagistes-conseils de l'État a édité un ouvrage "1995-2010 // Un point d'étape".